

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 23 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le 23 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle culturelle du LIDO à Lezoux, après convocations légales en date du 16 juillet 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT

Etaient présents :

Mme Josiane HUGUET	Mme Claire GATTI
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Cédric DAUDUIT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Patricia LACHAMP
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Patrick GIRAUD	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda BOILON	Mme Michelle CIERGE
M. Alain COSSON	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
M. Guillaume FRICKER	Mme Séverine VIAL
Mme Sylvie ROCHE	M. Yannick DUPOUÉ
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Bernadette RIOS	

VOTE : En exercice : 35

Présents : 25 / Représentés : 8

Votants : 33

Votaient par procuration :

Mme Julie MONTBRIZON (à M. Patrick GIRAUD)
M. Daniel PEYNON (à Mme Élisabeth BRUSSAT)
Mme Annick FORESTIER (à Mme Josiane HUGUET)
Mme Marie-France MARMY (à M. Alain COSSON)
Mme Catherine MORAND (à M. Christian BOURNAT)
Mme Anne-Marie OLIVON (à Mme Sylvie ROCHE)
M. Bruno BOSLOUP (à Mme Bernadette RIOS)
M. Antoine LUCAS (à M. Yannick DUPOUÉ)

Absents :

M. Thierry TISSERAND
M. Florent MONEYRON

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU – SUITE A ANNULATION

**ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES**

- VU l'arrêté préfectoral N°19-01849 en date du 9 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de la communauté de communes « entre Dore et Allier » et leur répartition par commune membre ;
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment Les articles L5211-2 et L5211-10 ;
- VU les procès-verbaux de l'élection des membres du bureau non vice-présidents ;
- VU le recours tendant à l'annulation de l'élection des membres du bureau (hors vice-présidents) formulé par la Préfecture du Puy de Dôme auprès du tribunal administratif dans le cadre du contrôle de la légalité suite à l'élection des autres membres du bureau lors de la séance du conseil communautaire du 04 juin 2020 ;
- VU les résultats des scrutins.

Il est rappelé que l'article L5211-10 du CGCT dispose que le bureau d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) est composé :

- du président de l'EPCI,
- d'un ou plusieurs vice-présidents,
- et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le Conseil de la Communauté propose de composer le bureau comme suit :

- la Présidente
- Les SIX Vice-Présidents
- NEUF autres membres

Le Conseil de la Communauté de communes, DECIDE

- De proclamer les conseillers communautaires non vice-présidents suivants élus membres du bureau :
 - o M. JB GIRARD
 - o Mme A. TARTRY-LAVEST
 - o M. P. GIRAUD
 - o Mme D. BOILON
 - o M. A. COSSON
 - o Mme M. CIERGE
 - o M. B. FRASIAK
 - o M. Y. DUPOUÉ
 - o Mme L. GONINET

Le bureau, après élection des membres non vice-président est en conséquence constitué des 16 membres suivants :

COMMUNES MEMBRES	DELEGUES SIEGEANT AU BUREAU	FONCTION AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
BORT L'ETANG	Josiane HUGUET	4 ^{ème} Vice-Président
BULHON	Jean-Baptiste GIRARD	
CREVANT-LAVEINE	Agnès TARTRY-LAVEST	
CULHAT	Patrick GIRAUD	
JOZE	Daniel PEYNON	3 ^{ème} Vice-Président
LEMPY	Déolinda BOILON	
LEZOUX	Marie France MARMY Guillaume FRICKER Alain COSSON	2 ^{ème} Vice-Président 6 ^{ème} Vice-Président
MOISSAT	Thierry TISSERAND	5 ^{ème} Vice-Président
ORLEAT	Elisabeth BRUSSAT	Présidente
PESCHADOIRES	Florent MONEYRON	1 ^{er} Vice-Président
RAVEL	Michelle CIERGE	
SAINT-JEAN-D'HEURS	Bernard FRASIAK	
SEYCHALLES	Yannick DUPOUÉ	
VINZELLES	Laurence GONINET	

Cette délibération annule et remplace la délibération N°05 en date du 04 juin 2020

Les délégués élus ont été installés membres du bureau (voir PV de l'élection des autres membres du bureau)

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 28 juillet 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT